

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
<b>Communauté de communes du Clermontais</b>		
Date de la convocation	07 janvier 2020	<b>Séance du : 29 janvier 2020</b>
		L'An Deux Mille Vingt, le 29 janvier, à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le Président, Jean-Claude LACROIX
	<b>Votes : 33</b>	
Présents : 26	Pour : 32	
Absents : 12	Contre :	
Représentés : 7	Abstention : 1	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieuran Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Rémy BOUTELOUP (Villeneuve).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Bénédicte BENARD (Canet) représentée par M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet) représentée par M. Michel SABATIER (Canet), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Sylvie MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Bertrand ALEIX (Paulhan). Gérald VALENTINI (Valmascle) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan).

Absents : M. Marc FAVIER (Canet), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Christian BILHAC (Péret), M. Jean COSTES (Salasc).

### **Objet : Subvention de fonctionnement 2020 versée au budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**

Monsieur COSTE rappelle aux membres du Conseil communautaire que conformément à l'article L 2224-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif doit être équilibré à l'aide des seules recettes propres au budget.

Toutefois, la loi a prévu quatre dérogations décrites dans l'article L 2224-2 du CGCT :

- 1) L'interdiction n'est pas applicable aux services publics d'assainissement non collectif, lors de leur création et pour une durée limitée au maximum aux cinq premiers exercices,
- 2) Lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement,
- 3) Lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs,
- 4) Lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Le budget annexe du SPANC a été créé en 2009. Il a bénéficié en 2010, 2011 et 2012 d'une subvention d'équilibre. Il est à nouveau subventionné depuis 2015, dans la mesure où la suppression de cette subvention génèrerait une hausse excessive des tarifs pour l'utilisateur :

Type de contrôle	Coût actuel	Coût réel estimé	Différence en €	Evolution
DIAGNOSTIC	116 €	146 €	30 €	26%
PERIODIQUE	58 €	116 €	58 €	100%
CONCEPTION	96 €	156 €	60 €	63%
EXECUTION	135 €	124 €	- 11 €	- 8%

Par conséquent, Monsieur COSTE propose de verser une subvention d'équilibre au budget du SPANC au titre de 2020 d'un montant de 19 820 euros. Cette subvention apparaît aux budgets primitifs du budget général de la Communauté de communes en dépenses de fonctionnement (article comptable 6521) et du budget annexe du SPANC en recettes de fonctionnement (article comptable 747).

Cette proposition a reçu l'avis favorable de la commission moyens généraux réunie le 22 janvier 2020.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur COSTE, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** le versement d'une subvention d'équilibre au budget du SPANC au titre de 2020,

**DIT** que cette subvention apparaît aux budgets primitifs du budget général de la Communauté de communes en dépenses de fonctionnement (article comptable 6521) et du budget annexe du SPANC en recettes de fonctionnement (article comptable 747),

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontois,



Jean-Claude LACROIX